

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU**  
**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12                      Votant : 12                      Absents : 3

L'an deux mil dix-neuf le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

**Date de la convocation** : le 06 novembre 2019

**Présents** : Joël Epinat, Delphine Vial, Véronique Montailard, David Breuil, Frédéric Masson, Maryline Gaillard, Annie Tarquini, René Trunel, Jeanine Maison, Armand Catesson, Raphaël Moulin, Michel Rémy

**Absents** : Elodie Jacquet Chambon, Laura Grandpierre, Jean-Luc Béal

**Secrétaire** : Vial Delphine

**Approbation compte rendu du 14 octobre 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité

**Avenants marchés**

Mr le Maire expose les avenants concernant le marché « Aménagement du secteur de la Maison des Sœurs » et celui des menuiseries intérieures pour le Pôle Médical.

S'agissant du marché « Aménagement du secteur de la Maison des Sœurs », il est proposé de modifier la confection des parkings afin que ceux-ci soit drainant. En effet, le service assainissement de Loire Forez Agglomération peut participer au financement des ouvrages de gestion intégrés des eaux pluviales à hauteur de 20 %.

S'agissant des menuiseries intérieures du Pôle Médicale, Mr le Maire rappelle que la société PERRET qui avait le marché charpente et couverture a été liquidée et n'est plus en mesure de finir le chantier notamment le système de désenfumage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité** accepte les avenants au marché aménagement du secteur de la Maison des Sœurs ».

**Rémunération agents recenseurs**

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2020 les opérations de recensement de la population.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité** autorise le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2020 et fixe la rémunération forfaitaire à 1521.22 euros brut

**Emprunt moyen terme**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt pour pouvoir financer une partie des travaux liés de la Maison de Santé tel qu'il avait été prévu au budget 2019.

Mr le Maire expose au Conseil les propositions faites par le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité** décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 200 000 euros, Durée : 12 ans, Taux : 0.72% fixe.

**Echange terrain Planchat**

Mr le Maire présente le courrier de Rémi Moulin et Anne-Cécile Guillot qui demande d'échanger le chemin communal qui longe leur maison route des Peux contre la parcelle D1065 plus éloignée des bâtiments d'habitation. Ils proposent également la prise en charge de tous les frais nécessaires à cet échange. Cet échange permettrait également de faciliter l'accès aux propriétaires de la parcelle se situant au-dessus.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:** donne son accord à la division parcellaire proposée dans le document d'arpentage et indique que tous les frais concernant cette vente seront pris en charge par Rémi Moulin et Anne-Cécile Guillot

**Questions diverses**

A Saint Bonnet le Courreau  
Le 22 novembre 2019

Le Maire  
Joël EPINAT

